

**Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Pépinière d'entreprises Palente**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Société IEN, délégataire de la pépinière d'entreprises de Palente, n'a pas fourni dans les délais réglementaires ses comptes financiers pour l'exercice 1999.

**A - Analyse de l'activité du service délégué**

Cette analyse a été effectuée par le service gestionnaire en fonction des éléments à sa disposition.

Le bilan de la Société IEN en 1999 peut s'établir ainsi :

- 44 contacts avec les entreprises,
- 6 contrats «plans d'affaires»,
- 6 créations d'entreprises,
- 20 emplois créés (dont 10 pour une seule entreprise).

Les entreprises créées en 1999 sont les suivantes :

- ALCYS : conceptions de produits chirurgicaux
- SGMI : maintenance et intervention gros véhicules
- E.F.A.C. : élimination des déchets hospitaliers (formation et organisation)
- N.F.C. : rénovation de façades
- Holo Design : prestations informatiques
- B.M. Industries : polissage.

Sur ces entreprises, une seule (SGMI) a quitté la pépinière, après un séjour de quatre mois.

Par ailleurs, six entreprises étaient déjà présentes en 1999. Parmi celles-ci, figure la Société FCI Productions (fabrication de matériel ophtalmologique) qui a actuellement un contrat de location directement avec la Ville pour une surface de 714 m<sup>2</sup>. Cette surface, qui faisait partie de la pépinière, a été retirée de la convention.

La Société IEN signale que, malgré les conséquences du sinistre de septembre 1998, ces chiffres constituent un bon résultat.

D'autre part, la Société IEN note le renforcement des contacts entraînant une plus grande notoriété. L'adhésion à la coordination départementale SYNERGIE 25 consolide cette meilleure connaissance mutuelle et contribue à la tenue d'actions de sensibilisation et de formation.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

*1 - Comptes du délégataire :*

Le délégataire n'a pas fourni ses rapports financiers pour l'exercice 1999.

*2 - Rapports financiers avec la Ville :*

Pour cette période, les redevances pour locaux versées par la Société IEN à la Ville s'élèvent à 77,5 KF HT (fonction d'un prix au m<sup>2</sup>).

La Société rembourse également à la Ville les charges de copropriété afférentes aux locaux occupés, soit 86,2 KF HT pour 1999.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2000.*